

Promouvoir l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif a fait l'objet d'une convention signée le 18 mars 2004 entre le Préfet de région, le Recteur, le DRAF et le Président du conseil régional. Elle a conduit notamment à :

- L'instauration et la montée en puissance du PVST,
- La mise à disposition d'un outil pédagogique sous forme de mallette.

Au bilan de l'année 2007 ces 2 programmes ont connu un aboutissement marquant :

- Le PVST connaît maintenant un développement significatif, en nombre de lauréate étudiantes et apprenties dont les jeunes filles issues de l'enseignement agricole (10/66 étudiantes dont 2 apprenties).
- La mallette a été retirée par plus de 50 établissements à l'occasion des actions de formation organisées par l'ONISEP en 2007 . Une enquête de décembre 2007 recense les derniers besoins de mallettes ainsi que les correspondants qui la prendront en charge dans les établissements.

Ecritures de convention en cours :

Une convention nationale¹ (2006) invite chaque région à poursuivre et étoffer les actions en faveur de l'égalité. En Pays de la Loire, les signataires de la convention ont convenu de poursuivre les objectifs prévus en élaborant un nouveau plan d'action de 3 ans. Ce nouveau projet est proposé maintenant à la consultation des établissements², il sera ensuite soumis au comité de pilotage.

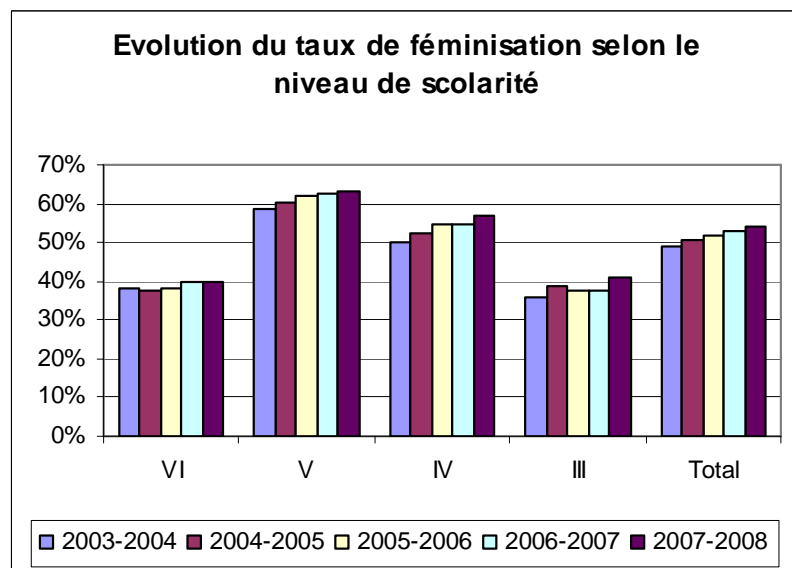
La progression du nombre de filles scolarisées dans l'enseignement agricole se poursuit :

Concernant l'évolution du taux de féminisation, les données statistiques régionales de la rentrée 2007-2008 permettent de confirmer une tendance générale déjà signalée l'an passé.

Sur les 5 dernières années la scolarisation des filles a progressé globalement :

- en nombre (de 8.827 à 10.059 élèves)
- en pourcentage (de 49 à 54% des élèves).

Une progression homogène d'environ 5 points concerne chaque famille d'enseignement. La progression est significative à tous les niveaux, mais elle est importante en cycle long (+7 points en niveau IV et +5 points niveau III) et plus modérée en cycle court (+4 points niveau V et + 2 points niveau VI).



L'objectif qui vise à permettre aux filles d'accéder au Bac a progressé de façon très importante sur le plan quantitatif, toutefois en matière de poursuite d'études vers le niveau III il reste une marge de progrès à accomplir. Une répartition trop souvent orientée vers le bac professionnel limite encore l'accès du niveau III à un plus grand nombre de filles³.

¹ Disponible sur le site Internet de la DRAF dans l'espace destiné aux enseignants.

² Voir la version « Projet en cours » mise en ligne.

³ Voir les « notes d'information sur le thème » N° 2007- 2 et 3.